

Première dissert de droit constit

Par **Nathan**, le **29/09/2021** à **22:20**

Bonjour à tous,

J'ai à rendre pour samedi une introduction de droit constit avec le plan. Je suis en L.AS SPS DROIT (L1) et j'aimerais que quelqu'un me corrige et m'aiguille dans mon avancée sur l'exercice.

J'ai normalement respecté 5 éléments essentiels : accroche, définitions des termes juridiques, délimitation du sujet, problématique et annonce du plan.

Merci d'avance

Mon texte ci-dessous :

Le régime de cabinet est-il un régime parlementaire ?

Dans le livre de Maurice Hauriou, *Précis de droit constitutionnel* (1923), le régime de cabinet est défini comme « *une forme de gouvernement, à base de régime représentatif et de séparation des pouvoirs souples, dans laquelle une collaboration est établie, entre le pouvoir exécutif et le parlement composé de deux chambres [...]* ».

On peut également définir le terme de régime parlementaire qui est, d'après le dictionnaire de droit constitutionnel ellipse, un régime qui comprend « *un pouvoir exécutif dualiste, composé à la fois d'un chef d'état et de ministres dirigés par un chef de gouvernement* ».

On voit grâce à ces préliminaires que les deux termes semblent être en tous points équivalents. Néanmoins, on cherche tout de même à démontrer que les événements historiques ont conduit à des modifications constitutionnelles.

L'exemple le plus flagrant lorsqu'on évoque le régime parlementaire est le monde anglo-saxon du XVIIIe siècle avec l'arrivée du Roi Hanovre sur le trône.

Cette période a énormément troublée la sphère politique de l'époque et a entraînée de nombreuses modifications de la constitution britannique.

En considérant les deux termes précédemment définis on peut se questionner sur leur

similarité et ainsi se demander si le régime de cabinet est un régime parlementaire.

Les développements s'ordonneront autour de deux idées, d'une part l'arrivée au pouvoir du nouveau Roi permettant de nombreux remaniements de la constitution (I) et dans une seconde partie, l'instauration de ses changements constitutionnels et la refonte du système politique britannique (II).

Par **LouisDD**, le **11/10/2021** à **09:23**

Salut

Pour l'accroche, moins de "formalismes" et un style plus direct sera plus agréable :
Maurice Hauriou définit dans son ouvrage ceci cela... tandis que la définition la plus répandue du régime....

En effet en examens vous aurez peut être moins le loisir de citer des ouvrages ou articles ou autres, déjà par manque de temps, et surtout mieux vaut peut être parfois rester vague que de se tromper en voulant étaler sa science.

Pareil, pas besoin de préciser que c'étaient vos préliminaires, s'ils sont correctement rédigés, la transition avec le propos sera naturelle.

Pour ce qui est de la problématique, selon vos consignes, vous pouvez reprendre le sujet, et sinon essayer de trouver la vraie question que cela soulève, le fond du sujet, le pourquoi ce sujet.

Globalement pour l'annonce du plan, je voit votre I comme l'intro du II qui deviendrait donc un I, et encore je ne trouve pas ça très juridique sans lire le fond de ce que vous expliquez dedans.

Ce type de sujet c'est globalement bête et méchant, I) ressemblances II) différences

Le devoir pourrait montrer pourquoi on est passé d'un régime X à un régime de cabinet puis à un régime parlementaire (et pas nécessairement dans cet ordre ci).

Voilà voilà, n'hésitez pas à compléter votre intro, ou à poser d'autres questions etc.

A+